



Strasbourg, le 29 septembre 2016

CDL-EL-OJ(2016)003ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

56^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 13 octobre 2016 à 11 h.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections - Déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale

Lors de sa réunion de juin 2016, le Conseil a poursuivi ses réflexions sur la question de la publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections. Un projet de déclaration interprétative sur la question ([CDL\(2016\)034](#)) lui est soumis pour adoption.

3. Arménie - Code électoral

En juin 2016, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont approuvé un premier avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral de l'Arménie dans sa version du 18 avril 2016 ([CDL-AD\(2016\)019](#)). Lors de la session, le ministre de la Justice de l'Arménie a demandé un nouvel avis conjoint sur la compatibilité des amendements au Code adoptés après la publication de l'avis préliminaire avec les recommandations formulées par ce dernier. Compte tenu de l'urgence (des élections locales ayant lieu en octobre 2016), la Commission a autorisé les rapporteurs à préparer un nouvel avis préliminaire et à l'envoyer aux autorités arméniennes avant la session d'octobre, ce qui a été fait en juillet. Le Conseil est invité à entériner le deuxième avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2016\)008](#)) sur le projet de code électoral de l'Arménie tel que modifié le 30 juin 2016 ([CDL-REF\(2016\)044](#); voir également les documents [CDL-REF\(2016\)042](#) et [043](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Biglino, de M. Tanchev et de M. Vollan (expert de la Commission de Venise) ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH.

4. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » - Code électoral

Suite à la demande de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, le Conseil est invité à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2016\)030](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le Code électoral de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" tel qu'amendé le 9 novembre 2015 ([CDL-REF\(2016\)020](#)), rédigé sur la base des observations de M. Darmanovic, de M. Kask, de M. Vilanova Trias et de M. Donald Bisson (expert de l'OSCE/BIDDH).

5. Communication du secrétariat

Depuis la réunion du Conseil de juin 2016, les activités suivantes ont eu lieu dans le domaine électoral et des partis politiques, que la Commission de Venise a organisées ou auxquelles elle a participé :

- Une réunion du groupe sur la réforme électorale en Ukraine (Strasbourg, 22-23 juin 2016) ;
- Une conférence sur « médias et élections » avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Berlin, 4 juillet 2016) ;
- Un atelier sur le financement politique (Kiev, 6 juillet 2016) ;
- Une conférence de la communauté de pratique sur les finances électorales (Londres, 19 juillet 2016) ;

- Une conférence sur l'évolution de la justice électorale au Mexique et dans le monde, organisée à l'occasion des vingt ans du Tribunal électoral mexicain (Mexico, 24-26 août 2016) ;
- L'assistance à long terme à la Commission électorale centrale de Géorgie (8 août – 16 septembre 2016), et une formation sur le contentieux électoral (Tbilissi, 17-18 septembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires au Bélarus (11 septembre 2016) ;
- Un séminaire de formation sur le contentieux électoral (Chişinău, 13-15 septembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires en Jordanie (20 septembre 2016) ;
- La 25^e conférence de l'ACEEEO (Tirana, 21-23 septembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires au Maroc (7 octobre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires en Géorgie (8 octobre 2016).

Les activités suivantes sont prévues d'ici à la prochaine réunion du Conseil des élections démocratiques :

- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires au Monténégro (16 octobre 2016) ;
- La conférence régionale sur « le suivi des recommandations des missions internationales d'observation électorale dans les pays du partenariat oriental » (Venise, 24-25 octobre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires en Moldova (30 octobre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires en Bulgarie (6 novembre 2016) ;
- La réunion annuelle des experts sur les partis politiques (Varsovie, 11-12 novembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections parlementaires dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (11 décembre 2016).

Le Secrétariat présentera ces activités plus en détail à la demande des membres.

6. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

7. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 8 décembre 2016 à 10 h.